

Le 7 avril 2009

Par courrier électronique

M^e Carolina Rinfret
Affaires juridiques, Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande du Transporteur afin d'obtenir une autorisation pour acquérir et construire des immeubles et des actifs requis pour la construction du nouveau poste Waconichi à 161-25 kV et d'une nouvelle ligne d'alimentation à 161 kV
Dossier de la Régie : R-3683-2009**

Chère consœur,

La présente fait suite à votre lettre du 6 courant, requérant un délai additionnel pour soumettre la demande de renseignements du Transporteur à S.É./AQLPA, en raison du dépôt tardif de la preuve de ce dernier.

La Régie accepte de revoir le calendrier établi dans sa décision D-2009-034 et fixe au **mardi, 14 avril 2009, à 12h**, l'échéance pour le dépôt des demandes de renseignements à S.É./AQLPA.

Par ailleurs, l'échéance du **17 avril 2009, à 12h** pour le dépôt des réponses de cet intervenant à ces demandes est maintenue.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/pl

c. c. M^e Dominique Neuman
procureur de S.É./AQLPA